

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice	Présents	Exprimés
15	13	14

7-1909/2022

Date de la convocation

13 septembre 2022

Date d'affichage

13 septembre 2022

Pour	Contre	Abstention
14	0	0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE GABASTON  
SEANCE DU 19 septembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le dix-neuf septembre à vingt-et-une heures, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Guy CAZALET, Maire.

**Présents :** MM. Guy CAZALET, Jean-Pierre BRITIS, Frédéric CATHALOGNE, Patrick CHAUVIN, Yannick CLAVERIE, Alain KOMPANITCHENKO, Bruno LERMANOU, Grégory PALENGAT, Patrick PAREDES, Mmes Pascale BESTI, Sandrine DUMARTIN, Fanny MARTHOU-DELALANDRE, Elisabeth POUTS.

**Absente :** Mme Stéphanie RELEA

**Excusés :** M. Guy BITAILLOU (ayant donné parocuration à M. Guy CAZALET).

**Secrétaire de séance :** Mme Fanny MARTHOU-DELALANDRE

**Objet : Recours à des collaborateurs occasionnels bénévoles**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune est tenue de mettre en place le service minimum au sein de l'école de Gabaston lorsque 25% du personnel enseignant est déclaré en grève. De plus, elle doit assurer le remplacement d'un agent lorsque ce dernier fait l'objet d'une absence imprévue (maladie, accident...)

Pour assurer le fonctionnement du service, il envisage de faire appel, notamment, à un (ou des) bénévole(s) afin d'assurer les missions suivantes :

- surveillance des enfants sur le temps scolaire dans les classes,
- surveillance des enfants sur le temps périscolaire dans les cours de l'école.

Cette organisation nécessite la signature d'une convention collaborateur occasionnel et serait applicable pour les années scolaires 2022/2023 et 2023/2024.

Invité à se prononcer sur cette question, après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré, à l'unanimité

Le Conseil Municipal,

**AUTORISE** le Maire à signer le projet de convention joint en annexe à la présente délibération

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme.

Ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,  
Guy CAZALET

